

**Notice pour l'admission dans le parcours de formation
MEEF Master 2 Pratiques et Ingénierie de la Formation (PIF)
Métiers de l'Éducation à la Santé à l'École (MESE)
Année universitaire 2021-2022**

Cette notice vous accompagne dans les différentes étapes de votre candidature en formation au Master 2 MEEF PIF MESE.

1. Objectif de la formation

Ce parcours vise à développer, chez les enseignant.es et les professionnels de santé déjà en exercice, une expertise complémentaire en matière d'éducation d'ingénierie de la formation et de projet, de promotion de la santé en milieu scolaire, dans une logique de formation continue et de formation de formateurs, formatrices. Il propose des modalités d'organisation adaptées aux contraintes professionnelles du public visé comme notamment des formations à distance tutorées et interactives ou le regroupement des temps de formation sur des périodes de vacances scolaires.

2. Public concerné

- Les enseignant.es du 1^{er} et 2nd degré, CPE, en poste dans des établissements scolaires ;
- Les formateurs et formatrices académiques du 1^{er} et du 2nd degré non titulaires d'un Master 2 ;
- Les infirmiers et infirmières scolaires, les assistant.es de service social de l'Éducation Nationale souhaitant devenir formateur, formatrice ;
- Les personnels de services sanitaires et sociaux des collectivités territoriales exerçant en milieu scolaire souhaitant devenir formateur, formatrice ;
- Les cadres de santé du secteur paramédical exerçant en institut de formation.

3. Conditions d'admission

- Un diplôme équivalent niveau II (bac + 4) ou niveau I (bac + 5 et supérieur) et 4 ans d'ancienneté professionnelle dans l'enseignement ou la formation.

- Les professionnels de santé en exercice peuvent faire valoir, sans conditions de diplôme, un accès en M2 par validation des acquis professionnels et personnels (VAPP) ou par validation des acquis de l'expérience (VAE).

En cas d'admission à la formation, la demande de VAPP est gérée par les Services de l'INSPE.
La VAE doit avoir été obtenue avant candidature, cf. rubrique 7**Pour vous aider.

4. Modalités de candidature

Les candidatures sont dématérialisées.

Elles se font en ligne sur eCandidat : <https://ecandidat.univ-lyon1.fr>

selon le calendrier suivant :

1	Candidatures 1^{ère} Vague Ouverture eCandidat Fermeture eCandidat	Mardi 01/06/2021 Jeudi 15/07/2021
2	Commission d'admission	Vendredi 16/07/2021
3	Publication des résultats (mail)	Vendredi 16/07//2021
4	Confirmation sur eCandidat par les candidat.es admis.es	Au plus tard le mardi 20/07/2021
5	Candidatures 2^{ème} Vague Ouverture eCandidat Fermeture eCandidat	Lundi 23/08/2021 Lundi 20/09/2021
6	Commission d'admission	Mercredi 22/09/2021
7	Publication des résultats (mail)	Mercredi 22/09/2021
8	Confirmation sur eCandidat par les candidat.es admis.es	Au plus tard le dimanche 26/09/2021
9	Inscription administrative	Fin septembre-début octobre 2021

*NB1 : Numéro INE à fournir, cf. détail en rubrique 7***Pour vous aider.*

*NB2 : Les demandes de dispenses d'enseignement seront étudiées lors de la commission d'admission : il est recommandé de lire attentivement la maquette de la formation avant d'effectuer une demande de dispense, cf. rubrique7*Pour vous aider.*

5. Coût de la formation

- La formation Master 2 MEEF PIF est éligible au Compte Professionnel de Formation (CPF).

Le CPF est crédité en euros et non plus en heures depuis le 1er janvier 2019 conformément à la loi "pour la liberté de choisir son avenir professionnel". Pour en savoir plus : <https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/entreprises-et-formation/article/le-plan-de-developpement-des-competences>

Les candidat.es qui mobiliseront leur CPF doivent prendre contact dès à présent avec le Service de Formation Continue et Alternance de l'Université Lyon 1 (FOCAL) : fcsciences@univ-lyon1.fr et/ou avec Monsieur Loïc Marchat : loic.marchat@univ-lyon1.fr

- Hors mobilisation du CPF, le montant des frais de scolarité est fixé par arrêté ministériel annuel et sera communiqué en juillet 2021.

En 2020-2021, il était de 243€, auxquels s'ajoutait le montant de la Contribution CVEC annuelle obligatoire, soit 92€. Le paiement de cette contribution obligatoire doit être effectué au préalable, avant toute inscription administrative. Pour plus d'infos : <http://cvec.etudiant.gouv.fr/>

6. Inscription administrative des candidat.es admis.es

Les modalités de cette inscription seront précisées ultérieurement par mail aux candidat.es admis.es ayant confirmé leur participation à la formation.

Une note d'information sera mise en ligne sur le site de l'INSPE à leur intention.

7. Pour vous aider

Le site de l'INSPE : <http://inspe.univ-lyon1.fr>

Durant la phase de préinscription eCandidat : le Service Scolarité de l'INSPE, chantal.durrenmath@univ-lyon1.fr Tél : 04 81 92 99 56

Contenus et Organisation de la formation * :

<https://inspe.univ-lyon1.fr/formation/offre-de-formation/mention-metiers-de-l-enseignement-de-l-education-et-de-la-formation-pif-metiers-de-l-education-a-la-sante-a-l-ecole--858422.kjsp?RH=1368518289687#.WuxhrKSFO70>

La VAE, qu'est-ce que c'est ** :

<http://focal.univ-lyon1.fr/formations/dispositifs-de-formation/valider-son-experience-et-ses-acquis-la-vae>

Numéro INE *** :

Le N° INE est un **Identifiant National Etudiant.e** unique.

Vous trouverez ce N° sur le relevé de notes du BACCALAUREAT FRANÇAIS.

Il est appelé également N° BEA.

Il a été attribué à partir de l'année 1995 dans les lycées et les universités.

Un.e étudiant.e ayant eu le baccalauréat français avant ladite année, n'ayant jamais pris d'inscription dans l'enseignement supérieur ou qui n'a jamais été inscrit.e en France, **ne possède pas** de N° INE.

Il.Elle obtient un N° INE dès sa première inscription dans un établissement d'enseignement supérieur français depuis 1995/1996.

Ce N° est unique et doit être conservé précieusement par l'étudiant.e.

Il sera à fournir dans tous les établissements supérieurs français où il.elle désirera s'inscrire.

Un.e étudiant.e ayant égaré son N° INE, doit le réclamer auprès du service de scolarité du premier établissement d'enseignement supérieur français qu'il.elle a fréquenté. Il.Elle peut également le trouver sur un certificat de scolarité, un relevé de notes ou à défaut, sur une ancienne carte d'étudiant.e.

Ce numéro est composé de 11 caractères.